

TABLEAU D'ÉQUIVALENCE CLP/DPD DES PRINCIPAUX ÉTIQUETAGES

CLASSIFICATION LABELLING AND PACKAGING (CLP)				DIRECTIVE PREPARATIONS DANGEREUSES (DPD)	
Picto-grammes de danger	Mentions d'avertissement	Mentions de danger H	Libellés	Symboles et indications de danger	Phrases de risque R
	Danger	H301	Toxique en cas d'ingestion	 Toxique	R25
		H311	Toxique par contact cutané		R24
		H331	Toxique par inhalation		R23
	Attention	H302	Nocif en cas d'ingestion		R22
		H312	Nocif par contact cutané		R21
		H332	Nocif par inhalation		R20
	Danger	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	 Nocif	R65
		Attention	H341		Susceptible d'induire des anomalies génétiques
	H351		Susceptible de provoquer le cancer		R40
	H361d		Susceptible de nuire au fœtus		R63
	H361f	Susceptible de nuire à la fertilité	R62		
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	R48/22			
	Danger	H318	Provoque des lésions oculaires graves	 Irritant	R41
		Attention	H315		Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée		R43		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux		R36		
H335	Peut irriter les voies respiratoires		R37		
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges		Pas de symbole	R67	
	Attention	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques	 Dangereux pour l'environnement	R50
		H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme		R50/53
	Pas de mention	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme		R51/53
Pas de pictogramme	Pas de mention	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Pas de symbole	R52/53

RAPPEL

Les produits classés toxiques ou C.M.R (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) doivent être séparés des autres produits.

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

	(valable jusqu'en 2015)	Classement CLP
Toxique	 T-Toxique	
CMR (exemples)	 Xn-Nocif CMR 3 R 40 R 62 R 63 R 68	 CMR 2 H 351 H 361f H 361d H 341



5 RÈGLES D'OR

POUR LA MANIPULATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

- 1 Lire l'étiquette
- 2 Être vigilant, séparer les zones professionnelles de l'espace familial
- 3 Avoir de quoi se laver à tout moment
- 4 Maintenir pulvérisateur et cabine en bon état
- 5 Porter un vêtement de travail réservé aux produits phytosanitaires à compléter avec des équipements de protection individuelle adaptés (EPI)